

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

### **Boralex ajoute 600 MW de projets de stockage d'énergie et 111 MW de projets éoliens et solaires à son portefeuille au cours du troisième trimestre**

**En excellente position pour saisir les opportunités grandissantes dans ses marchés cibles**

#### Faits saillants

- **Comptabilisation d'une provision liée à l'application de la loi de finances rectificative de la mi-août en France**
  - Résultats trimestriels en baisse à la suite de la comptabilisation d'une provision liée à l'adoption d'une nouvelle loi de finances rectificative en France le 16 août dernier, dont 28 M\$ sont relatifs aux revenus des six premiers mois de l'année 2022. Tel que mentionné au deuxième trimestre, cette loi vise à partager avec l'État français les revenus additionnels pour certains contrats de complément de rémunération. La direction de Boralex a dû estimer ce montant puisque l'État français n'a pas encore annoncé les modalités d'application.
    - BAIIA(A)<sup>1</sup> de 50 M\$ (63 M\$)<sup>2</sup> au T3-2022, une baisse de 31 M\$ (30 M\$) sur les 81 M\$ (93 M\$) de 2021.
    - Résultat d'exploitation de (31) M\$ ((25) M\$) au T3-2022, une baisse de 38 M\$ (38 M\$) sur les 7 M\$ (13 M\$) de 2021.
- **Hausse du BAIIA(A) pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022**
  - BAIIA(A) pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022 de 344 M\$ (379 M\$), en hausse de 6 M\$ (7 M\$) ou 2 % (2 %) sur 2021.
  - Résultat d'exploitation pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022 de 105 M\$ (133 M\$), en baisse de 2 M\$ (4 M\$) sur 2021.
- **Ajouts au portefeuille de projets et évolution du *Chemin de croissance***
  - Ajout de 600 MW de projets de stockage en préparation pour l'appel d'offres prévu en janvier prochain en Ontario, au Canada.
  - Ajout d'un projet éolien de 36 MW et de 4 projets solaires totalisant 75 MW provenant de la croissance organique en France.
  - Passage de 139 MW de projets éoliens et solaires en phase *Prêts à construire* du *Chemin de croissance*.
  - Mise en service du parc éolien Bougainville Repowering, d'une puissance totale installée de 18 MW, une hausse de 6 MW comparativement à sa puissance avant les travaux de renouvellement.
- **Hausse des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation et diminution des flux de trésorerie discrétionnaires attribuables à la comptabilisation de la provision liée à la loi de finances en France**
  - Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation du T3-2022 de 90 M\$, une hausse de 43 M\$ sur le T3-2021.
  - Marge brute d'autofinancement<sup>3</sup> du T3-2022 de 40 M\$, une baisse de 26 M\$ sur le T3-2021.
  - Flux de trésorerie discrétionnaires<sup>3</sup> de 1 M\$, une baisse de 20 M\$ sur le T3-2021.
- **Production inférieure de 8 % (6 %) à la production du T3-2021 et de 11 % (10 %) à la production anticipée<sup>4</sup>**
  - Éolienne : en baisse de 2 % (— %) sur le T3-2021 et 13 % (11 %) inférieure à la production anticipée.
  - Hydroélectrique : en baisse de 22 % sur le T3-2021 et 2 % inférieure à la production anticipée.
  - Solaire : en hausse de 4 % sur le T3-2021 et 13 % inférieure à la production anticipée.

<sup>1</sup> Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du présent communiqué.

<sup>2</sup> Les chiffres entre parenthèses indiquent les résultats selon le Combiné<sup>3</sup>, comparativement à ceux obtenus selon le Consolidé.

<sup>3</sup> Le Combiné, la marge brute d'autofinancement, les flux de trésorerie discrétionnaires et les liquidités disponibles et financements autorisés sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

<sup>4</sup> La production anticipée est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

**Montréal (Québec), le 9 novembre 2022** - Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX : BLX) annonce une augmentation significative de son portefeuille de projets et une diminution de son résultat d'exploitation en raison de l'enregistrement d'une provision reflétant l'impact d'une nouvelle loi de finances rectificative en France au cours du troisième trimestre 2022.

« Nos équipes de développement ont poursuivi leur excellent travail au cours du trimestre en ajoutant au portefeuille de projets 600 MW de projets de stockage d'énergie en préparation d'un appel d'offres prévu en janvier prochain en Ontario et 111 MW de projets éoliens et solaires en France. Un total de 139 MW de projets, dont l'important projet éolien Limekiln en Écosse, ont progressé au cours du trimestre et sont maintenant à l'étape *Prêts à construire* avec des mises en service prévues pour 2024. Dans un contexte où la transition énergétique doit plus que jamais s'accélérer afin de combler le manque de capacité de production à court et moyen termes dans plusieurs marchés, l'ajout et la progression de ces projets démontrent que nous avons investi au bon moment dans l'expansion de nos équipes de développement », a fait valoir le président et chef de la direction de Boralex, Patrick Decostre.

« Je suis très optimiste quant à notre potentiel de croissance. Les opportunités de développement dans l'industrie des énergies renouvelables sont plus fortes que jamais. Les plus récentes projections de demande d'électricité à court, moyen et long terme démontrent un important déséquilibre entre l'offre et la demande dans nos marchés cibles. Nous avons d'ailleurs récemment annoncé la mise à jour de notre structure organisationnelle afin d'accroître notre agilité et nous rapprocher davantage des besoins spécifiques dans nos marchés pour saisir ces opportunités et continuer à nous démarquer dans notre industrie », a ajouté M. Decostre.

## Faits saillants du 3<sup>e</sup> trimestre

### Pour les périodes de trois mois closes le 30 septembre

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Consolidé				Combiné <sup>1</sup>			
	2022	2021	Variation		2022	2021	Variation	
			\$	%			\$	%
Production d'électricité (GWh) <sup>2</sup>	1 019	1 108	(89)	(8)	1 159	1 238	(79)	(6)
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	101	126	(25)	(20)	116	140	(24)	(17)
Résultat d'exploitation	(31)	7	(38)	>(100)	(25)	13	(38)	>(100)
BAIIA(A) <sup>3</sup>	50	81	(31)	(38)	63	93	(30)	(33)
Résultat net	(56)	(22)	(34)	>(100)	(56)	(22)	(34)	>(100)
Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex	(44)	(20)	(24)	>(100)	(44)	(20)	(24)	>(100)
Par action (de base et dilué)	(0,44 \$)	(0,20 \$)	(0,24) \$	>(100)	(0,44 \$)	(0,20 \$)	(0,24) \$	>(100)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	90	47	43	90	—	—	—	—
Marge brute d'autofinancement <sup>1</sup>	40	66	(26)	(39)	—	—	—	—
Flux de trésorerie discrétionnaires <sup>1</sup>	1	21	(20)	(99)	—	—	—	—

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2022, Boralex a produit 1 019 GWh (1 159 GWh) d'électricité, ce qui représente une diminution de 8 % (6 %) comparativement aux 1 108 GWh (1 238 GWh) produits au trimestre correspondant de 2021. Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2022, les produits générés par la vente d'énergie et compléments de rémunération s'élèvent à 101 M\$ (116 M\$), en baisse de 20 % (17 %) par rapport au troisième trimestre 2021, alors que le BAIIA(A) a atteint 50 M\$ (63 M\$), en baisse de 38 % (33 %) par rapport au troisième trimestre 2021, et que le résultat d'exploitation s'est élevé à (31) M\$ ((25) M\$), comparativement à 7 M\$ (13 M\$) au trimestre correspondant de 2021.

<sup>1</sup> Le Combiné, la Marge brute d'autofinancement et les Flux de trésorerie discrétionnaires sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

<sup>2</sup> La production d'électricité inclut la production pour laquelle Boralex reçoit une compensation financière, à la suite des limitations de production d'électricité demandées par ses clients, puisque la Direction considère cette production pour évaluer la performance de la Société. Cet ajustement facilite la corrélation entre la production d'électricité et les produits de la vente d'énergie et complément de rémunération.

<sup>3</sup> Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.



La diminution de la production est principalement attribuable à des conditions de vent défavorables en France et des conditions défavorables pour les centrales hydroélectriques aux États-Unis. Au-delà de la diminution de la production, la baisse des produits, du résultat d'exploitation et du BAIIA(A) est attribuable à l'enregistrement d'une provision de 28 M\$ contre des revenus additionnels générés en France au cours des six premiers mois de l'exercice excédant le tarif fixé par le contrat une fois les montants reçus par Électricité de France (EDF) complètement remboursés. Cette provision est liée à la promulgation par le gouvernement français, le 16 août 2022, de la *Loi de finances rectificative pour 2022*. Un article de cette loi prévoit des modifications aux contrats de compléments de rémunération rétroactives au 1er janvier 2022 et résultant en un partage des revenus entre l'État français et les producteurs d'énergie renouvelable en fonction d'un prix seuil qui sera déterminé annuellement par un arrêté ministériel. Par conséquent, Boralex devra verser à l'État français une portion ou la totalité de la différence entre les prix de marché perçus et les tarifs de référence des contrats depuis le 1er janvier 2022. Le seuil de déplaçonnement, soit le seuil au-delà duquel les producteurs d'électricité doivent remettre l'excédent à l'État, n'étant pas connu pour 2022, la direction de Boralex a dû établir un estimé du prix seuil et des modalités d'application de la nouvelle loi. Au cours du troisième trimestre, la Société a comptabilisé une provision pour refléter l'effet rétroactif de cette loi.

Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2022, Boralex a enregistré une perte nette de 56 M\$ (56 M\$), contre une perte nette de 22 M\$ (22 M\$) pour la période correspondante de 2021. La perte nette attribuable aux actionnaires de Boralex est de 44 M\$ (44 M\$) ou 0,44 \$ (0,44 \$) par action (de base et dilué), comparativement à une perte nette de 20 M\$ (20 M\$) ou 0,20 \$ (0,20 \$) par action (de base et dilué) pour la période correspondante de 2021. La baisse du résultat net est principalement attribuable à la diminution du résultat d'exploitation.

## Pour les périodes de neuf mois closes le 30 septembre

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Consolidé				Combiné <sup>1</sup>			
	2022	2021	Variation		2022	2021	Variation	
			\$	%			\$	%
Production d'électricité (GWh) <sup>2</sup>	3 998	4 061	(63)	(2)	4 486	4 554	(68)	(1)
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	496	479	17	4	549	532	17	3
Résultat d'exploitation	105	107	(2)	(3)	133	137	(4)	(3)
BAIIA(A) <sup>3</sup>	344	338	6	2	379	372	7	2
Résultat net	15	6	9	>100	15	10	5	61
Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex	16	—	16	>100	16	4	12	>100
Par action (de base et dilué)	0,16 \$	(0,01 \$)	0,17 \$	>100	0,16 \$	0,03 \$	0,13 \$	>100
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	324	264	60	23	—	—	—	—
Marge brute d'autofinancement <sup>1</sup>	262	247	15	6	—	—	—	—
	<b>Au 30 sept.</b>	<b>Au 31 déc.</b>	Variation		<b>Au 30 sept.</b>	<b>Au 31 déc.</b>	Variation	
			\$	%			\$	%
Total de l'actif	6 329	5 751	578	10	6 712	6 162	550	10
Emprunts - Solde du capital	3 230	3 682	(452)	(12)	3 567	4 030	(463)	(11)
Total emprunts projets	2 930	3 141	(211)	(7)	3 267	3 489	(222)	(6)
Total emprunts corporatifs	300	541	(241)	(45)	300	541	(241)	(45)

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, Boralex a produit 3 998 GWh (4 486 GWh) d'électricité, ce qui représente une baisse de 2 % (1 %) comparativement aux 4 061 GWh (4 554 GWh) produits lors de la période correspondante en 2021. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, les produits générés par la vente d'énergie et compléments de rémunération s'élèvent à 496 M\$ (549 M\$), en hausse de 17 M\$ (17 M\$) ou 4 % (3 %) comparativement aux résultats de la période correspondante de 2021, alors que le BAIIA(A) s'est établi à 344 M\$ (379 M\$), en hausse de 6 M\$ (7 M\$) ou 2 % (2 %) par rapport à la période correspondante de l'an dernier. Le résultat d'exploitation a atteint 105 M\$ (133 M\$), en baisse de 2 M\$ (4 M\$) sur la période correspondante de 2021. La hausse des produits et du BAIIA(A)<sup>1</sup> est principalement attribuable aux mises en service de nouveaux parcs éoliens et solaires ainsi que la hausse de revenus provenant de parcs qui vendent au prix du marché.

<sup>1</sup> Le Combiné et la Marge brute d'autofinancement sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

<sup>2</sup> La production d'électricité inclut la production pour laquelle Boralex reçoit une compensation financière, à la suite des limitations de production d'électricité demandées par ses clients, puisque la Direction considère cette production pour évaluer la performance de la Société. Cet ajustement facilite la corrélation entre la production d'électricité et les produits de la vente d'énergie et complément de rémunération.

<sup>3</sup> Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

Au global, pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, Boralex a enregistré un résultat net de 15 M\$ (15 M\$), contre un résultat net de 6 M\$ (10 M\$) pour la période correspondante en 2021. Le résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex a été de 16 M\$ (16 M\$), ou 0,16 \$ (0,16 \$) par action (de base et dilué), comparativement à une valeur nulle (4 M\$) ou une perte nette de 0,01 \$ (résultat net de 0,03 \$) par action (de base et dilué) pour la période correspondante de 2021.

## Perspectives

Le 17 juin 2021, la direction de Boralex a dévoilé une mise à jour du plan stratégique qui guidera ses actions en vue d'atteindre les nouvelles cibles d'entreprise fixées pour 2025. Le Plan stratégique 2025 de Boralex s'articule autour des quatre orientations stratégiques porteuses du plan lancé en 2019 – la croissance, la diversification, la clientèle et l'optimisation – et de six cibles d'entreprise. Les détails de ce plan, qui intègre également la stratégie de responsabilité sociétale de Boralex, se retrouvent dans le rapport annuel de la Société.

Les faits saillants des principales réalisations du trimestre se terminant le 30 septembre 2022 en lien avec le *Plan stratégique 2025* se retrouvent dans le [Rapport Intermédiaire 3 2022](#), disponible dans la section Investisseurs du site web de Boralex.

Au cours des prochains trimestres, Boralex poursuivra l'exécution des différentes initiatives liées à ce plan, notamment le développement de projets et l'analyse de cibles d'acquisitions ainsi que l'optimisation de la gestion des contrats de vente d'électricité.

Le 28 octobre dernier, Boralex a annoncé une [mise à jour de son modèle de gestion](#). Ce modèle décentralisé offrira davantage de proactivité et de proximité envers les opportunités des différents marchés régionaux de la Société. Il permettra également une prise de décisions éclairée encore plus rapide, et ainsi que l'accentuation des forces concurrentielles de la Société, afin qu'elle continue à se démarquer et à croître différemment dans son secteur d'activité.

Enfin, pour poursuivre sa croissance organique, la Société dispose d'un portefeuille de projets à divers stades de développement, selon des critères clairement identifiés, pour un total de 3 928 MW en éolien et en solaire et 792 MW en stockage, ainsi qu'un *Chemin de croissance* de 696 MW en éolien et solaire et de 3 MW en stockage.

## Déclaration de dividendes

Le conseil d'administration de la Société a autorisé et déclaré un dividende trimestriel de 0,1650 \$ par action ordinaire. Ce dividende sera versé le 15 décembre 2022 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 30 novembre 2022. Boralex désigne ce dividende comme étant un « dividende déterminé » en vertu du paragraphe 89 (14) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toutes les dispositions législatives provinciales applicables aux dividendes déterminés.

## À propos de Boralex

Chez Boralex, nous fournissons de l'énergie renouvelable et abordable pour tous, depuis plus de 30 ans. Un des leaders sur le marché canadien et premier producteur indépendant de l'éolien terrestre de France, nous sommes également présents aux États-Unis et au Royaume-Uni. Au cours des cinq dernières années, notre puissance installée a plus que doublé et s'établit aujourd'hui à 2,5 GW. Nous développons un portefeuille de projets de près de 4 GW dans l'éolien et le solaire et de près de 800 MW dans le stockage, guidés par nos valeurs et notre démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). Boralex, par une croissance profitable et durable, participe activement à la lutte contre le réchauffement climatique. Grâce à notre audace, notre discipline, notre expertise et notre diversité, nous demeurons une référence de notre industrie. Les actions de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole BLX.

Pour de plus amples renseignements, visitez [www.boralex.com](http://www.boralex.com) ou [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Suivez-nous sur *Facebook*, *LinkedIn* et *Twitter*.

# Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières

## Mesures de performance

Afin d'évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, Boralex utilise des mesures de performance. La direction est d'avis que ces mesures représentent des indicateurs financiers largement utilisés par les investisseurs pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation. Les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières permettent également aux investisseurs de mieux comprendre le fondement des décisions prises par la Société, puisque celle-ci s'appuie sur ces mesures pour prendre des décisions financières, stratégiques et opérationnelles. Ces mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être considérées comme des mesures remplaçant une mesure conforme aux IFRS.

Ces mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières sont établies principalement à partir des états financiers consolidés audités, mais n'ont pas un sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres sociétés qui utilisent des mesures de performance portant des noms similaires. Les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières ne sont pas auditées. Elles comportent des limitations importantes à titre d'outils d'analyse, et les investisseurs ne doivent pas les examiner isolément ni se fier outre mesure aux ratios ou aux pourcentages calculés à l'aide de celles-ci.

<b>Mesures financières non conformes aux PCGR</b>			
<b>Mesure financière spécifique</b>	<b>Utilité</b>	<b>Composition</b>	<b>Mesure financière la plus directement comparable en IFRS</b>
Données financières - Combiné (toutes les données financières divulguées)	Pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitations.  Les Participations représentent des investissements significatifs de Boralex.	Résulte de la combinaison de l'information financière de Boralex Inc. établie selon les normes IFRS et de celle portant sur la quote-part des Participations.  Ensuite, les postes Participations dans des Coentreprises et entreprises associées, Quote-part des profits (pertes) des Coentreprises et entreprises associées et Distributions reçues des Coentreprises et entreprises associées sont remplacés par la part respective de Boralex (allant de 50 % à 59.96 %) dans tous les postes aux états financiers des Participations (c'est-à-dire les revenus, les dépenses, l'actif, le passif, etc.).	Données financières respectives Consolidé
Marge brute d'autofinancement	Pour juger des liquidités générées par l'exploitation de la Société et de sa capacité à financer son expansion à même ses liquidités.	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation.	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation
Flux de trésorerie discrétionnaires	Pour évaluer la trésorerie générée par les activités d'exploitation et le montant qui sera disponible pour le développement futur ou pour être versé en dividendes aux porteurs d'actions ordinaires, tout en préservant la valeur à long terme de l'entreprise.  <i>Cible d'entreprise 2025 du plan stratégique</i>	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant la « variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation », moins (i) les distributions versées aux actionnaires sans contrôle, (ii) les ajouts d'immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation), (iii) les remboursements sur les emprunts non courants (les projets) et les remboursements aux investisseurs participant au partage fiscal; (iv) le capital versé lié aux obligations locatives; (v) les ajustements d'éléments non liés à l'exploitation; plus (vi) les frais liés à la mise en valeur et au développement (de l'état du résultat net).	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation

### Mesures financières non conformes aux PCGR - suite

<i>Mesure financière spécifique</i>	<i>Utilité</i>	<i>Composition</i>	<i>Mesure financière la plus directement comparable en IFRS</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles	Pour évaluer la trésorerie et les équivalents de trésorerie, en date du bilan, disponibles pour financer la croissance de la Société.	Représentent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, tels que trouvés au bilan, desquels on exclu les besoins de trésorerie connus à court terme.	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Liquidités disponibles et financements autorisés	Pour évaluer les fonds totaux en date du bilan disponibles pour financer la croissance de la Société.	Résulte de la combinaison des facilités de crédit disponibles pour la croissance et de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles.	Trésorerie et équivalents de trésorerie

### Autres mesures financières - Total des mesures sectorielles

<i>Mesure financière spécifique</i>	<i>Mesure financière la plus directement comparable en IFRS</i>
BAIIA(A)	Résultat d'exploitation

### Autres mesures financières - Mesures financières supplémentaires

<i>Mesure financière spécifique</i>	<i>Composition</i>
Production anticipée	Production que la Société anticipe pour les sites les plus anciens en fonction des moyennes historiques ajustées, des mises en service et des arrêts prévus et, pour les autres sites, à partir des études de productible réalisées.
Facilités de crédit disponibles pour la croissance	Les facilités de crédit disponibles pour la croissance incluent la tranche non utilisée de la facilité de crédit de la société mère, mise à part la clause accordéon, ainsi que la tranche non utilisée de la facilité de construction.

## Combiné

Le tableau qui suit rapproche les données financières du Consolidé avec celles présentées au Combiné :

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	2022			2021		
	Consolidé	Rapprochement <sup>(1)</sup>	Combiné	Consolidé	Rapprochement <sup>(1)</sup>	Combiné
<b>Périodes de trois mois closes le 30 septembre:</b>						
Production d'électricité (GWh) <sup>(2)</sup>	1 019	140	1 159	1 108	130	1 238
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	101	15	116	126	14	140
Résultat d'exploitation	(31)	6	(25)	7	6	13
BAIIA(A)	50	13	63	81	12	93
Résultat net	(56)	—	(56)	(22)	—	(22)
<b>Périodes de neuf mois closes le 30 septembre :</b>						
Production d'électricité (GWh) <sup>(2)</sup>	3 998	488	4 486	4 061	493	4 554
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	496	53	549	479	53	532
Résultat d'exploitation	105	28	133	107	30	137
BAIIA(A)	344	35	379	338	34	372
Résultat net	15	—	15	6	4	10
	<b>Au 30 septembre 2022</b>			<b>Au 31 décembre 2021</b>		
Total de l'actif	6 329	383	6 712	5 751	411	6 162
Emprunts - solde du capital	3 230	337	3 567	3 682	348	4 030

<sup>(1)</sup> Inclut la contribution respective des Coentreprises et entreprises associées en fonction du pourcentage de participation de Boralex diminuée des ajustements pour renverser la comptabilisation de ces participations selon les IFRS.

<sup>(2)</sup> Inclut les compensations à la suite des limitations de production d'électricité demandées par les clients.



## BAIIA(A)

Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles et représente le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement, ajusté pour exclure d'autres éléments, tels que les frais d'acquisition, les autres pertes (gains), la perte nette (gain net) sur instruments financiers et la perte (gain) de change, ces deux derniers étant regroupés sous *Autres*.

La direction utilise le BAIIA(A) afin de mesurer la performance des secteurs d'activité de la Société.

Un rapprochement du BAIIA(A) avec la mesure financière la plus comparable aux IFRS, soit le résultat d'exploitation, est présenté dans le tableau suivant :

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	2022			2021			Variation 2022 vs 2021	
	Consolidé	Rapprochement <sup>(1)</sup>	Combiné	Consolidé	Rapprochement <sup>(1)</sup>	Combiné	Consolidé	Combiné
<b>Périodes de trois mois closes le 30 septembre :</b>								
<b>Résultat d'exploitation</b>	(31)	6	(25)	7	6	13	(38)	(38)
Amortissement	84	6	90	74	6	80	10	10
Quote-part des profits (pertes) des Coentreprises et entreprises associées	(3)	3	—	3	(3)	—	(6)	—
Variation de la juste valeur d'un dérivé inclus dans la quote-part des Coentreprises	2	(2)	—	(3)	3	—	5	—
Autres gains	(2)	—	(2)	—	—	—	(2)	(2)
<b>BAIIA(A)</b>	<b>50</b>	<b>13</b>	<b>63</b>	<b>81</b>	<b>12</b>	<b>93</b>	<b>(31)</b>	<b>(30)</b>
<b>Périodes de neuf mois closes le 30 septembre :</b>								
<b>Résultat d'exploitation</b>	105	28	133	107	30	137	(2)	(4)
Amortissement	228	18	246	223	16	239	5	7
Dépréciation	3	1	4	2	—	2	1	2
Quote-part des profits (pertes) des Coentreprises et entreprises associées	31	(31)	—	13	(13)	—	18	—
Excédent de participation sur l'Actif net de la Coentreprise SDB I	—	—	—	6	(6)	—	(6)	—
Variation de la juste valeur d'un dérivé inclus dans la quote-part des Coentreprises	(21)	21	—	(8)	8	—	(13)	—
Autres gains	(2)	(2)	(4)	(5)	(1)	(6)	3	2
<b>BAIIA(A)</b>	<b>344</b>	<b>35</b>	<b>379</b>	<b>338</b>	<b>34</b>	<b>372</b>	<b>6</b>	<b>7</b>

<sup>(1)</sup> Inclut la contribution respective des Coentreprises et entreprises associées en fonction du pourcentage de participation de Boralex diminuée des ajustements pour renverser la comptabilisation de ces participations selon les IFRS



## Marge brute d'autofinancement et flux de trésorerie discrétionnaires

La Société définit la marge brute d'autofinancement et les flux de trésorerie discrétionnaires :

	Consolidé			
	Périodes de trois mois closes le		Périodes de douze mois closes le	
	30 septembre 2022	30 septembre 2021	30 septembre 2022	31 décembre 2021
(en millions de dollars canadiens) (non audité)				
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation</b>	<b>90</b>	<b>47</b>	<b>405</b>	<b>345</b>
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation	(50)	19	(27)	18
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>40</b>	<b>66</b>	<b>378</b>	<b>363</b>
Versements sur les emprunts non courants (projets) <sup>(1)</sup>	(38)	(41)	(215)	(222)
Ajustement d'éléments non liés à l'exploitation <sup>(2)</sup>	3	—	9	8
	5	25	172	149
Capital versé lié aux obligations locatives	(2)	(3)	(15)	(13)
Distributions versées aux actionnaires sans contrôle <sup>(3)</sup>	(6)	(5)	(24)	(20)
Nouvelles immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation)	(5)	(3)	(14)	(8)
Frais de développement (aux résultats)	9	7	30	24
<b>Flux de trésorerie discrétionnaires</b>	<b>1</b>	<b>21</b>	<b>149</b>	<b>132</b>

<sup>(1)</sup> Excluant les prêts-relais TVA et les remboursements anticipés de dettes.

<sup>(2)</sup> Pour les trois mois clos le 30 septembre 2022, ajustement favorable de 3 M\$ composé principalement de frais de transactions et d'acquisitions. Pour la période de douze mois se terminant le 30 septembre 2022, ajustement favorable de 9 M\$ composé principalement de frais d'acquisition et de transactions. Pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre 2021, ajustement favorable de 8 M\$ composé principalement de 5 M\$ de paiements de frais et passifs assumés liés aux acquisitions ainsi que 3 M\$ pour des activités de financement antérieures ou non liées à des sites en exploitation.

<sup>(3)</sup> Composé des distributions versées aux actionnaires sans contrôle ainsi que de la portion des flux de trésorerie discrétionnaires attribuables à l'actionnaire sans contrôle de Boralex Europe Sarl.

## Liquidités disponibles et financements autorisés

La Société définit les liquidités disponibles et financements autorisés comme suit :

	Consolidé	
	Au 30 septembre 2022	Au 31 décembre 2021
(en millions de dollars canadiens) (non audités)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	629	256
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans les périmètres de financement de projets	(184)	(198)
Trésorerie et équivalents de trésorerie dédiés à des utilisations court terme connues	(18)	—
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles</b>	<b>427</b>	<b>58</b>
Facilités de crédit disponibles pour la croissance	490	339
<b>Liquidités disponibles et financements autorisés</b>	<b>917</b>	<b>397</b>

## Mise en garde à l'égard des déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, aux cibles de puissance installée, BAIIA(A) et flux de trésorerie discrétionnaires, au plan stratégique, au modèle d'affaires et à la stratégie de croissance de la Société, à la croissance organique et à la croissance par fusions et acquisitions, à l'obtention d'une cote de crédit « Investment Grade », le paiement du dividende trimestriel, aux objectifs financiers, le partenariat avec Énergir et Hydro-Québec pour l'élaboration de trois projets de 400 MW chacun dont le développement dépendra de l'évolution des besoins d'Hydro-Québec, aux projets de production d'énergie renouvelable en portefeuille ou sur le *Chemin de croissance* de la Société et aux objectifs reliés à la stratégie de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Ces déclarations se caractérisent par l'emploi de verbes à la forme affirmative ou négative, tels que « prévoir », « anticiper », « évaluer », « estimer », « croire », ou par l'utilisation de mots tels que « vers », « environ », « être d'avis », « s'attendre à », « à l'intention de », « prévoit », « éventuel », « projette de », « continue de » ou de mots similaires, de leur forme négative ou d'autres termes comparables, ou encore par l'utilisation du futur ou du conditionnel.

Les déclarations prospectives reposent sur des hypothèses importantes, y compris les suivantes : les hypothèses posées quant au rendement que la Société tirera de ses projets, selon les estimations et les attentes de la Direction en ce qui a trait aux facteurs liés aux vents et à d'autres facteurs, les opportunités qui pourraient être disponibles dans les divers secteurs visés pour la croissance ou la diversification, les hypothèses posées quant aux marges du BAIIA(A), les hypothèses posées quant à la situation dans le secteur et à la conjoncture économique en général, la concurrence, les taux de change et la disponibilité du financement et de partenaires. Bien que la Société estime que ces facteurs et hypothèses sont raisonnables, selon les renseignements dont elle dispose actuellement, ceux-ci pourraient se révéler inexacts.

Borex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-jacents à ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une déclaration prospective donnée. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations financières prospectives ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent notamment, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, la concurrence, les changements dans les conditions générales du marché, la réglementation régissant son industrie et les amendements à celle-ci, notamment la législation, la réglementation et les mesures d'urgence pouvant être mises en place de temps à autre pour faire face aux prix élevés de l'énergie en Europe, les litiges et autres questions réglementaires liées aux projets en exploitation ou en développement, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations ont été faites. Rien ne garantit que les résultats, le rendement ou les réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives, se concrétiseront. Le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Borex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Les données exprimées en pourcentage sont calculées à partir de montants en milliers de dollars.

## Renseignements :

### Médias

Camille Laventure  
Conseillère, Communications externes  
Borex Inc.  
438-883-8580  
[camille.laventure@borex.com](mailto:camille.laventure@borex.com)

### Relations avec les investisseurs

Stéphane Milot  
Directeur principal, Relations avec les investisseurs  
Borex Inc.  
514-213-1045  
[stephane.milot@borex.com](mailto:stephane.milot@borex.com)

Source : Borex inc.